



(Cfd)

- recours
- signature
- RRP Defreht

CPL

2018.ARA.DP-1377

COURRIER ARRIVÉE
SCIDDAE
 le 03 JUL. 2018
DREAL
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
 Ae

DREAL AURA-CIDDAE		N° 109-06-18
Destinataire	Af/Cf	Copie à
Arrivée	28 JUIN 2018	LYON
Observations		

A Monsieur le Préfet de Région
 106 rue Pierre-Corneille
 69419 Lyon Cedex 03

Die, le 21 juin 2018

Objet : recours administratif d'une décision au cas de la DREAL
 Référence 2018-ARA-DP-01194
 Pièces jointes : Fiches actions A23/A27 du DOCOB, Plan de gestion pastorale 2015-2020

Monsieur le Préfet,

C'est avec incompréhension que nous avons reçu la décision de soumettre à évaluation environnementale le projet de « réouverture de pâturages sur la Montagne de l'Aup » à Valdrôme (26).

Voilà plusieurs années qu'ensemble, la Communauté des Communes du Pays Diois, structure animatrice du site Natura 2000 FR8201688, le CRPF de la Drôme et l'ADEM, service pastoral, travaillent à la définition du projet de coupe des accrus de pins sur le pâturage. Un groupe de travail a été constitué pour une concertation optimale, il réunit en plus des trois acteurs déjà cités l'Association Foncière Pastorale de Valdrôme (porteuse du projet), la municipalité, la Station de Valdrôme (CD26), l'ONF, les éleveurs utilisateurs de l'estive et la DDT de la Drôme (pôle environnement et pôle forêt).

Les arguments justifiant le besoin de rouvrir les pâturages sont de deux ordres. D'abord environnementaux, puisque la fermeture des milieux ouverts est défavorable à de nombreuses espèces, mais aussi pastoraux puisque le maintien de la circulation du troupeau ovin sous l'emprise du projet est quasi impossible. Ainsi, les éleveurs, qui se sont engagés au travers d'une MAEC afin d'améliorer la gestion pastorale (plan de gestion joint à ce courrier), ont des difficultés à exercer une pression de pâturage équilibrée sur l'ensemble de l'estive, ce qui est délétère au pâturage et à la biodiversité in fine.

Nous revenons point par point sur les considérations de l'autorité environnementale ayant abouti à la décision de la nécessité d'une étude d'impact :

- « le projet se situe sur un secteur de forte sensibilité en termes de biodiversité [...] ». C'est effectivement le cas, et nous sommes convaincus que la richesse des habitats présents sur la montagne de l'Aup est en partie liée à l'activité pastorale. Le maintien du pâturage ovin sous

l'emprise du projet, garant du maintien d'une mosaïque de milieux, est favorable à la conservation des espèces citées (lépidoptères, chiroptères et galliformes).

Le projet est en adéquation avec le DOCOB du Site Natura 2000 qui prévoit 'le maintien d'un bon état de conservation des pelouses', et répond aux objectifs de deux fiches action : A 23 - Maintien de la gestion pastorale' et A27 - Gestion des accrus de pin sylvestre (fiches actions du DOCOB jointes au courrier).

- Le projet « ne prévoit pas de mesure d'évitement ou de réduction des impacts en phase chantier [...] ». Les dates du calendrier annexé à l'évaluation d'incidences mentionnent une phase d'abattage des arbres courant septembre-octobre, à une période où les espèces ont terminé leur cycle de reproduction. Aussi, les espèces citées (lépidoptères, chiroptères et galliformes) sont mobiles et par conséquent moins sensibles.
- « Le dossier ne permet pas d'apprécier la prise en compte [...] des risques d'érosion des terrains en raison des conditions climatiques et physiques du site [...] ». Nous sommes très sensibles à la problématique d'érosion des sols et le cahier des charges fixé avec l'exploitant minimise au maximum l'exposition à cet aléa. La période de septembre-octobre est généralement assez sèche, mais la probabilité d'un automne humide a été anticipée puisqu'il est prévu de repousser les travaux d'un an en cas d'automne trop pluvieux.
- « Le dossier ne permet pas d'apprécier la prise en compte [...] des risques d'avalanche en période hivernale. L'emprise du projet n'englobe aucune pente supérieure à 30°, condition nécessaire au départ des coulées de neige. Aussi, aucune infrastructure n'est en aval immédiat de l'emprise du projet et la fermeture de la station de ski par manque de neige depuis l'hiver 2016-2017 n'expose plus de personne à cet aléa.
- Enfin, en ce qui concerne « L'ampleur du projet qui porte sur le défrichement de 20 ha [...] ». La commune de Valdrôme d'une superficie de 4150 ha est boisée à 90% à dire d'expert. L'ampleur du projet nous semble tout à fait raisonnable.

L'intérêt de ce projet est partagé par tous les acteurs locaux. Nous ne minimisons pas les impacts de la phase chantier de ce projet mais ceux-ci seront ponctuels en année N et seront en grande partie résorbés en année N+1. Il est important de rappeler que ce projet vient en réponse à une dynamique de colonisation des pins sur l'estive et que l'intérêt de ce projet est à apprécier sur le long terme : pérennisation de l'estive et de l'activité pastorale ainsi qu'un maintien de la diversité des milieux naturels qui font de la montagne de l'Aup un site remarquable et reconnu pour sa richesse en biodiversité.

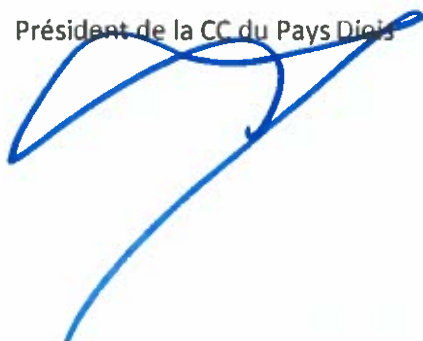
Au vu des éléments apportés dans ce courrier face aux arguments avancés par l'autorité environnementale, nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de réexaminer ce dossier et de bien vouloir revoir votre position.

Veillez agréer nos sincères salutations.

Alain MATHERON
Président de la CC du Pays Diois

André AUBANEL
Administrateur au CNPF

Philippe CAHN
Président de l'ADEM



NATURA
2000



SITE FR8201688 (D18) : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA à VALDROME

**FIGE
ACTION
A23**

OBJECTIF A : MAINTIEN EN BON ETAT DES HABITATS

**MAINTIEN EN BON ETAT DE CONSERVATION DES PELOUSES
Maintien de la gestion pastorale et bilan : réalisation d'un diagnostic pastoral et environnemental**

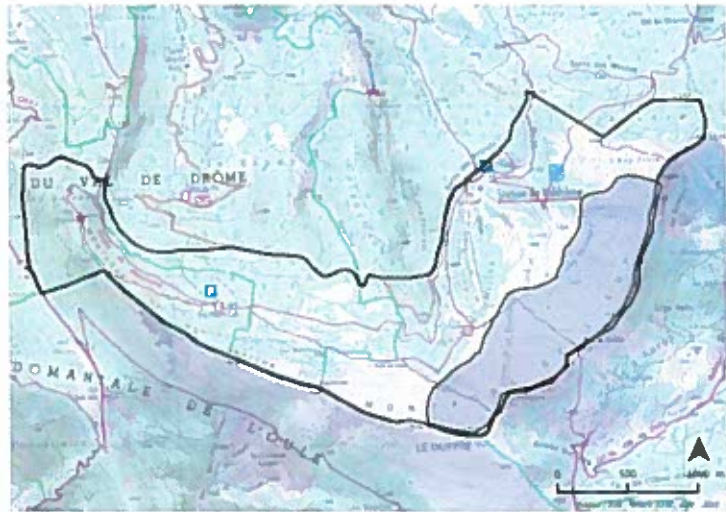
Habitats prioritaires concernés

Pavement de Lapiaz calcaire
62-3 (8240)

Habitats communautaires concernés

Ensemble des habitats de pelouses :

- 34 - 323 (6210)
- 34 - 325 (6210)
- 34 - 3265 (6210)
- 34 - 332 (6210)
- 36 - 4 (6170)
- 36 - 4141 (6170)
- 36 - 431 (6170)
- 31-82 (5110)



DESCRIPTIF

Objectif :

Maintenir l'activité pastorale sur le site pour contribuer à la gestion des milieux ouverts.

Méthode :

La défense de cette activité passe par la continuité de la gestion actuelle, renforcée par les propositions faites dans le diagnostic pastoral.

Pour cela, il faut :

- maintenir l'AFP et le bail de longue durée
- conserver le gardiennage du troupeau
- établir un diagnostic pastoral bilan

Année	2014
Crédit	Fonctionnement/Investissement

Approche quantitative

Besoins	Coût Euro	Financements
Travaux mécanisables (engins, pelles...)	/	Etat / Europe
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)	/	Observations
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)	5 392 €	
Total	2014 - 2019 5 392 €	Maîtrise d'ouvrage potentielle : opérateur Financée en 2014 ?

NATURA
2000



SITE FR8201688 (D18) : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA à VALDROME

**FICHE
ACTION
A27**

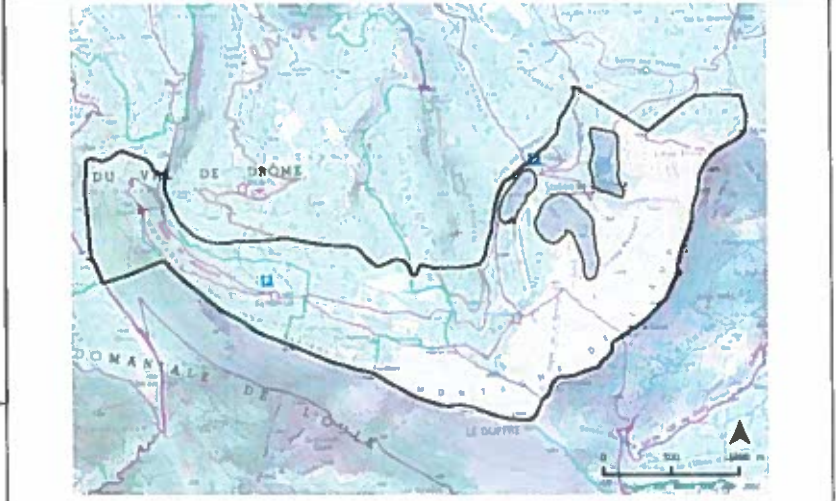
OBJECTIF A : REHABILITATION DES HABITATS

**MAINTIEN EN BON ETAT DE CONSERVATION DES PELOUSES
Gestion des accrus de Pin sylvestre**

↳ Habitats prioritaires concernés
6210* (si riche en orchidées)

↳ Habitats communautaires concernés
Ensemble des habitats concernés par la pâture :

- 34 - 323 (6210)
- 34 - 325 (6210)
- 34 - 3265 (6210)
- 34 - 332 (6210)
- 36 - 4 (6170)
- 36 - 4141 (6170)
- 36 - 431 (6170)
- 31-82 (5110)



DESCRIPTIF

Objectif :

- ↳ Augmenter et améliorer la ressource pastorale sous les peuplements de Pin sylvestre.
- ↳ Restaurer les habitats (milieux souvent colonisés par le Brachypode).

Méthode :

(Les propositions s'appuieront sur le bilan pastoral et environnemental fiche action A23)

Actions envisageables (données à titre d'exemple) :

- ↳ Elagage des sujets les plus importants pour faciliter la circulation du troupeau ?
- ↳ Ouverture de certaines zones restreintes pour préserver l'abri et la qualité paysagère en bordure de la station ?
- ↳ Conservation des sujets de toute petite taille en petits bouquets ?
- ↳ Entretien naturel des zones ouvertes, par le troupeau.
- ↳ Les rémanents seront broyés à l'exception de quelques tas qui seront laissés en l'état pour servir de refuge à la petite faune ?
- ↳ Conservation en l'état de certaines placettes pour maintenir la diversité.

Les travaux seront réalisés à l'automne en s'inspirant des méthodes d'ouverture des milieux (sylvopastoralisme). La mise en place de ces travaux pourrait être prévue avec l'appui technique de l'ADEM Drôme et en concertation avec le CRPF pour associer les propriétaires forestiers concernés.
Surface travaillée = environ 5 ha

Année	A préciser
Crédit	Fonctionnement/Investissement

A p p r o c h e q u a n t i t a t i v e		
Besoins	Coût Euro HT	Financements
Travaux mécanisables (engins, pelles...)	A préciser €	A définir avec l'ADEM (Plan Pastoral Territorial, ...)
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)	A préciser €	
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)	/	Observations Maîtrise d'ouvrage potentielle : à définir avec l'ADEM
Total	2014 - 2019	



MESURE AGRO-ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE
« Amélioration de la gestion pastorale – Herbe09 »

PLAN DE GESTION PASTORALE DE LA MONTAGNE DE L'AUP

Unité pastorale	Montagne de l'Aup
PAEC	Diois
Site Natura 2000	D18 - FR 8201688 «Pelouses, forêts, habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcena »
Exploitant	<input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupement pastoral GAEC de Pracheton 026 021 420
Durée du contrat	2015-2019
Continuité MAEt	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Code de la mesure	RA_DIO3_HE01
Contacts utiles	GAEC de Pracheton (David DE GIORGIO) : 04 75 21 47 09 ADEM (Fabien CANDY) : 04 75 22 20 39 DDT (Emmanuelle GIRY) : 04 81 66 80 32 Communauté de communes du Diois (Camille LE BIHAN) : 04 75 22 47 91



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

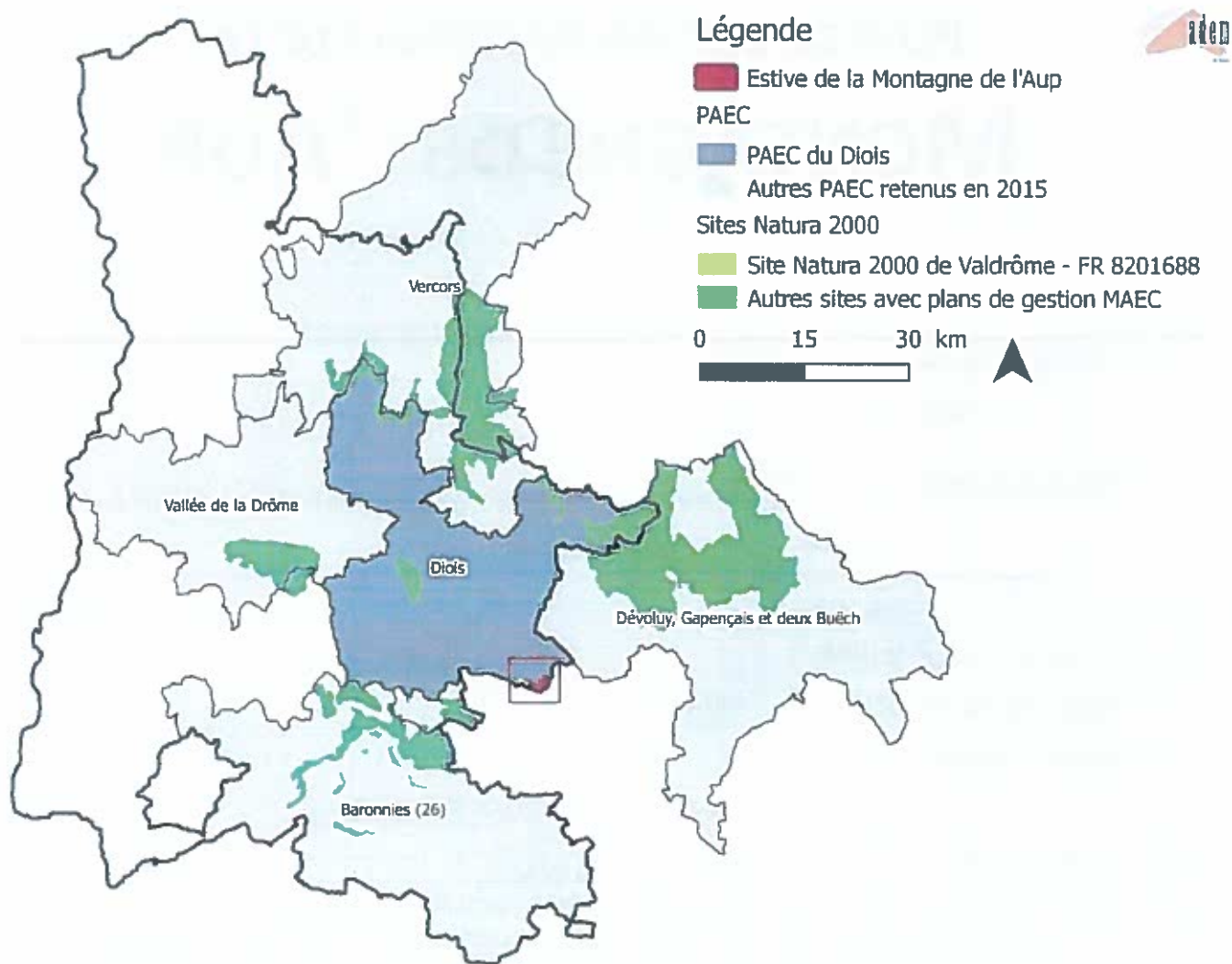


1. Contexte

Ce plan de gestion pastorale est coécrit par l'ADEM et la Communauté de Communes du Diois (CCD), opérateur du Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) en 2015. Il est valable pendant 5 ans, soit jusqu'en 2019.

Il est établi en concertation avec le GAEC de Pracheton, exploitant de l'estive.

Frederic MARAIS de l'ONF de Die (animateur du site Natura 2000) a également participé à la construction du contrat (enjeux environnementaux).



Nom alpage	Montagne de l'Aup
Surface totale de l'alpage	300 ha
Altitude mini et maxi	1250 m – 1750 m
Effectifs	500 ovins
Dates d'utilisation	20 juin - 15 octobre
Nombre d'éleveurs utilisateurs	1
Surface engagée (non proratisée) en MAEC H09	273 ha

2. Rappel des objectifs de la mesure Herbe 09

L'objectif général de la mesure « Amélioration de la gestion pastorale – Herbe09 » est de maintenir la richesse biologique des zones à vocation pastorale (estives et milieux naturels exceptionnels inclus ou à proximité des estives) au sein des sites Natura 2000.

Cette mesure vise donc à entreprendre des actions pastorales concrètes bénéfiques aux enjeux ciblés par les partenaires environnementaux, et consiste à une adaptation dans la mesure du possible des pratiques pastorales selon la spécificité des milieux et les enjeux de préservation de certaines espèces et/ou habitats.

Elle se traduit par l'élaboration d'un plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées, élaboré de manière conjointe entre les éleveurs, le service pastoral et les partenaires environnementaux concernés.

3. Spécificités du site Natura 2000 FR8201688 D18 «Pelouses, forêts, habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcena »

Ce site Natura 2000 se trouve dans le département de la Drôme, au sein du massif de la montagne de l'Aup, sur la commune de Valdrôme. C'est une zone charnière entre Alpes du Nord et Alpes du Sud, sous influences montagnardes et méditerranéennes. L'altitude varie entre 1 200 m (nord-est du site) et 1 757 m (sommet du Duffre sur la crête de la montagne de l'Aup). Ce site couvre une surface d'environ 500 ha composée d'une seule entité montant jusqu'à la crête qui sépare le département de la Drôme et des Hautes Alpes.

La richesse et la diversité en habitats du site (15 d'intérêt communautaire dont 2 prioritaire, pour une surface de 266 ha, soit plus de la moitié de la surface totale : 52%) se traduit par la présence d'espèces remarquables telles le Sabot de Vénus ou le Tétrasyre. Le site est majoritairement forestier (environ 300 ha de surface), mais la partie sommitale est recouverte de pelouses. Compte tenu des habitats, de la faune et de la flore présente, le site de la montagne de l'Aup et de la Sarcena possède une valeur patrimoniale élevée.

De manière complémentaire, le site Natura 2000 de Valdrôme se superpose à d'autres périmètres d'inventaires d'espaces naturels :

- ZNIEFF de type 1 N°2633-5404
- Espace naturel sensible 97

L'activité pastorale est présente depuis longtemps sur le site et est actuellement gérée par l'Association Foncière Pastorale de Valdrôme, avec l'appui de l'ADEM.

Plusieurs enjeux en relation avec le pastoralisme sont identifiés sur l'estive de la montagne de l'Aup, lesquels sont :

- le maintien des milieux ouverts
- et en corollaire la maîtrise de la dynamique ligneuse, favorable à de nombreuses espèces végétales protégées et à la préservation du Tétrasyre (initialement prévu au Docob, mais n'est plus prioritaire car le site n'est pas en Directive Oiseaux)
- la préservation du Sabot de Vénus

4. Synthèse des pratiques pastorales sur l'estive de la Montagne de l'Aup

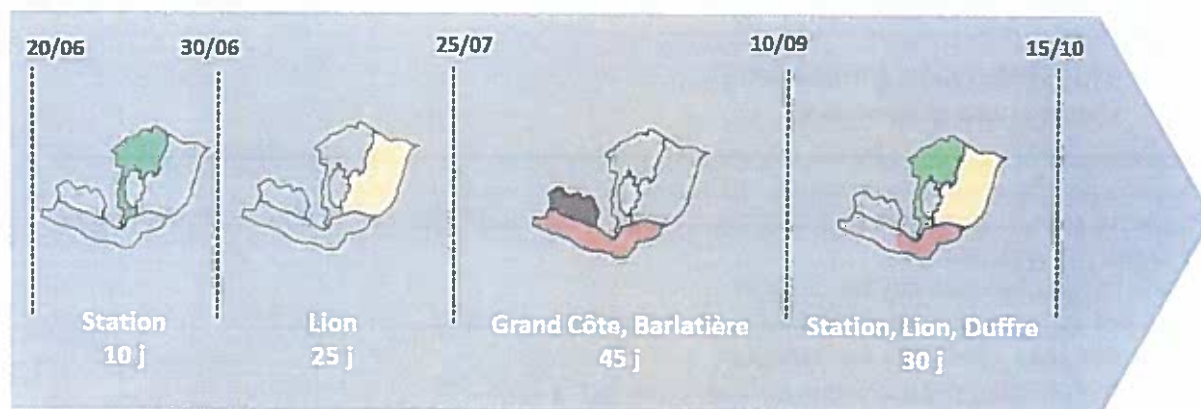
La Montagne de l'Aup a été utilisée pendant de nombreuses années par Micheline FALCON et Yves DE GIORGIO. Suite à leur départ à la retraite, l'utilisation de la montagne a été cédée en 2014 au GAEC de Pracheton. David et Eric DE GIORGIO sont nouvellement installés et sont associés en GAEC avec leur mère. Leur troupeau compte 500 brebis. Ils embauchent une bergère pour le gardiennage des bêtes.

La Montagne de l'Aup rassemble 300 hectares mis à disposition pour le pâturage. La montagne est louée d'une part au moyen d'un bail unissant David DE GEORGIO à l'AFP de Valdrôme. David le met à disposition du GAEC de Pracheton, au sein duquel il est associé. D'autre part, une convention pluriannuelle de pâturage (CPP) avec l'ONF au nom du GAEC permet de valoriser la ressource en herbe de certains des terrains de la forêt domaniale du Val-De-Drôme (sous la montagne de la Sarcena).

La montagne est découpée en quatre quartiers :

N° quartier	Nom du quartier	Exposition dominante	Formations végétales dominantes	Surface
1	La station	W, N	Pelouses à brachypode. Secteur boisé.	80 ha
2	Tête du Lion	N, W,NW	Pelouse à brome et brachypode	80 ha
3	Le Duffre	W, N	Pelouses à laïche et séslerie et bois.	110 ha
4	Barlatière	N	Pelouses à dactyle, vesce et bois	40 ha

Le calendrier de pâturage actuel est sensiblement le même que celui fait par Micheline durant des années :



- 1) Parce que situé au plus bas de l'alpage mais aussi pour une utilisation partagée avec la station de Valdrôme, Le quartier de la station est utilisé en premier, les 10 derniers jours de juin.
- 2) Ensuite, le troupeau est conduit sur la Tête du Lion au mois de juillet.
- 3) De la fin juillet à début septembre, ce sont principalement les quartiers du Duffre et de Barlatière qui sont pâturés.
- 4) En fin d'estive, les quartiers de la station, du Lion et la partie du Duffre peu éloignée de la cabane étaient repassés.

5. Adaptation des pratiques pastorales pour répondre aux enjeux environnementaux

▪ Enjeu de maintien des surfaces pastorales

Les alpages sont constitués d'une mosaïque de milieux façonnés au fil des siècles par les pratiques pastorales. Un cortège floristique et faunistique particulier est associé à ces paysages, c'est le cas sur l'unité pastorale de la montagne de L'Aup, où plusieurs espèces de papillons remarquables sont représentés (Damier de la Succise, Grand Apollon, semi Apollon et Azuré du Serpollet). Les pâturages de la montagne de L'Aup sont composés d'habitats favorables à ces quatre espèces (milieux ouverts, crêtes et lisières qui hébergent des plantes nécessaires au cycle biologique de chacun de ces papillons). D'autre part, ils forment une mosaïque de milieux constituant un territoire de chasse nécessaire à de nombreuses chauves-souris (inventaire en cours). Les pratiques pastorales adaptées (période de pâturage, chargement...) à ces milieux contribuent de façon importante au maintien de cette mosaïque qu'il est nécessaire de préserver.

L'équilibre des espaces ouverts est actuellement menacé par une colonisation rapide de ligneux. Il existe aujourd'hui un important enjeu de maintien de ces milieux ouverts, afin de maintenir les communautés associées et d'éviter la banalisation des paysages.

Aussi, la faible résilience de ces espaces d'altitude contraint les utilisateurs des alpages de ne pas dégrader les pelouses par labour, travaux lourds ou par l'action du troupeau.

Il s'agit donc de maintenir l'état de conservation de ces habitats par un pâturage extensif pérenne.

Engagement du GAEC :

La prise en compte de l'enjeu de maintien des surfaces pastorales se traduit par l'engagement de :

- **pâturer l'estive et d'exercer une pression de pâturage suffisante**
- **Ne pas retourner des prairies ni d'utiliser de produits phytosanitaires sur l'alpage**

▪ Enjeu de lutte contre la dynamique ligneuse

La lutte contre l'enforestation et la fermeture des milieux ouverts est ciblée comme un enjeu agro-environnemental majeur du Diois. La progression des ligneux sur les pâturages fragmente les habitats prairiaux. Elle induit naturellement une diminution des surfaces pastorales disponibles, une modification des faciès prairiaux, une perte d'appétence de la ressource et des problèmes de circulation des bêtes. Au-delà des aspects de gestion pastorale, la progression des ligneux conduit à une perte d'habitats prairiaux de plus en plus rares et ainsi à une banalisation du cortège d'espèces en présence (et notamment la réfection des plantes hôtes nécessaires au cycle biologique des papillons) et des paysages (réduction de la mosaïque par la progression de la forêt).

Il s'agit donc d'enrayer le plus possible la fermeture progressive des milieux prairiaux afin de maintenir l'équilibre des milieux ouverts.

Engagement du GAEC :

La prise en compte de l'enjeu de lutte contre la dynamique ligneuse de l'alpage se traduit par l'engagement de :

- **Arracher manuellement ou couper les jeunes pins au sécateur lors de la garde de la bergère**
- **Réunir les propriétaires et les partenaires en amont de travaux de gestion des résineux et proposer les zones et le mode d'intervention pour validation en comité de pilotage Natura 2000**

▪ **Enjeu de préservation des pelouses du quartier du Lion**

Les faciès pastoraux du quartier du Lion ont souffert des sécheresses successives de 2003 à 2007 et l'herbe a eu du mal à « se refaire ». Aujourd'hui, les mesures entreprises par la bergère précédente et les étés un peu moins secs des années 2010 ont permis à la pelouse de retrouver un état satisfaisant. Malgré tout, ce quartier reste vulnérable, d'autant plus qu'il constitue un secteur très attractif de l'alpage. Il est donc important de poursuivre les adaptations entreprises par Micheline pour restaurer la pelouse.

Engagement du GAEC :

La prise en compte de l'enjeu de préservation de la pelouse du Lion se traduit par l'engagement d'équilibrer le pâturage entre les différents quartiers de l'alpage

▪ **Enjeu de préservation des nichées de Tétras lyre**

Le Tétras lyre est une espèce inféodée aux milieux ouverts types clairières ou lisières de forêts, composés de zones refuges nécessaires à sa survie. Sa présence est caractéristique de milieux naturels variés et donc très riches en biodiversité.

Les populations de tétras lyre sont en régression sur le territoire, la préservation des nichées est donc un enjeu environnemental important pour le maintien de l'espèce. Un des facteurs responsable de ce constat est le piétinement des nichées par les troupeaux, d'où la préconisation de retarder le pâturage dans les secteurs où des nichées de tétras lyre peuvent être présentes.

Historiquement, une population de tétras lyre était présente sur les crêtes de la montagne de l'Aup. Aujourd'hui, sa présence ne semble plus avérée sur le secteur. Néanmoins, en 2003, une coupe d'épicéas a été réalisée sur le quartier de Barlatière, ayant pour objectif premier de restaurer des pelouses à Orchidées. Cette intervention s'avère également adaptée aux tétras et à la restauration de milieux favorables à sa reproduction. Il est donc intéressant de maintenir un retard de pâturage sur le secteur de Barlatière comme il avait été préconisé pour la MAET mise en place en 2012.

▪ **Enjeu de préservation des Sabots de Vénus**

Le Sabot de Vénus est une espèce remarquable du site et sa conservation est prioritaire. Quelques pieds sont connus sur le secteur de Barlatière. L'espèce se développe généralement en lisères naturelles ou clairières forestières. Ainsi, toute fermeture forte et durable du couvert forestier ou des clairières, qu'elle soit liée à une dynamique naturelle ou à une intervention humaine, constitue une menace pour l'espèce. Sur le site, sa floraison s'échelonne entre la mi-mai et la mi-juillet. Pendant cette période, l'espèce est sensible et un pâturage trop précoce pourrait avoir un impact sur le renouvellement des populations et à terme fragiliser leur développement sur le site. Il convient donc de respecter la durée de son cycle biologique en retardant le pâturage.

Engagement du GAEC :

La prise en compte des enjeux Tétras Lyre et Sabot de Vénus se traduit par l'engagement de retarder le pâturage au 1er août sur le quartier de Barlatière

- **Mise en œuvre des engagements**

Les engagements agro-environnementaux ne peuvent être mis en œuvre par l'exploitant que si le berger en a connaissance.

Engagement du GAEC :

La mise en œuvre des engagements MAEC ne peut se faire que si le GAEC s'engage à **donner au berger le tableau de synthèse des engagements et la carte de localisation des engagements (l'affichage dans la cabane semble être la meilleure option)**

- **Suivi technique des pratiques pastorales**

Le cahier d'enregistrement s'avère être un document intéressant pour les bergers et les partenaires et constitue un élément important pour le suivi des estives.

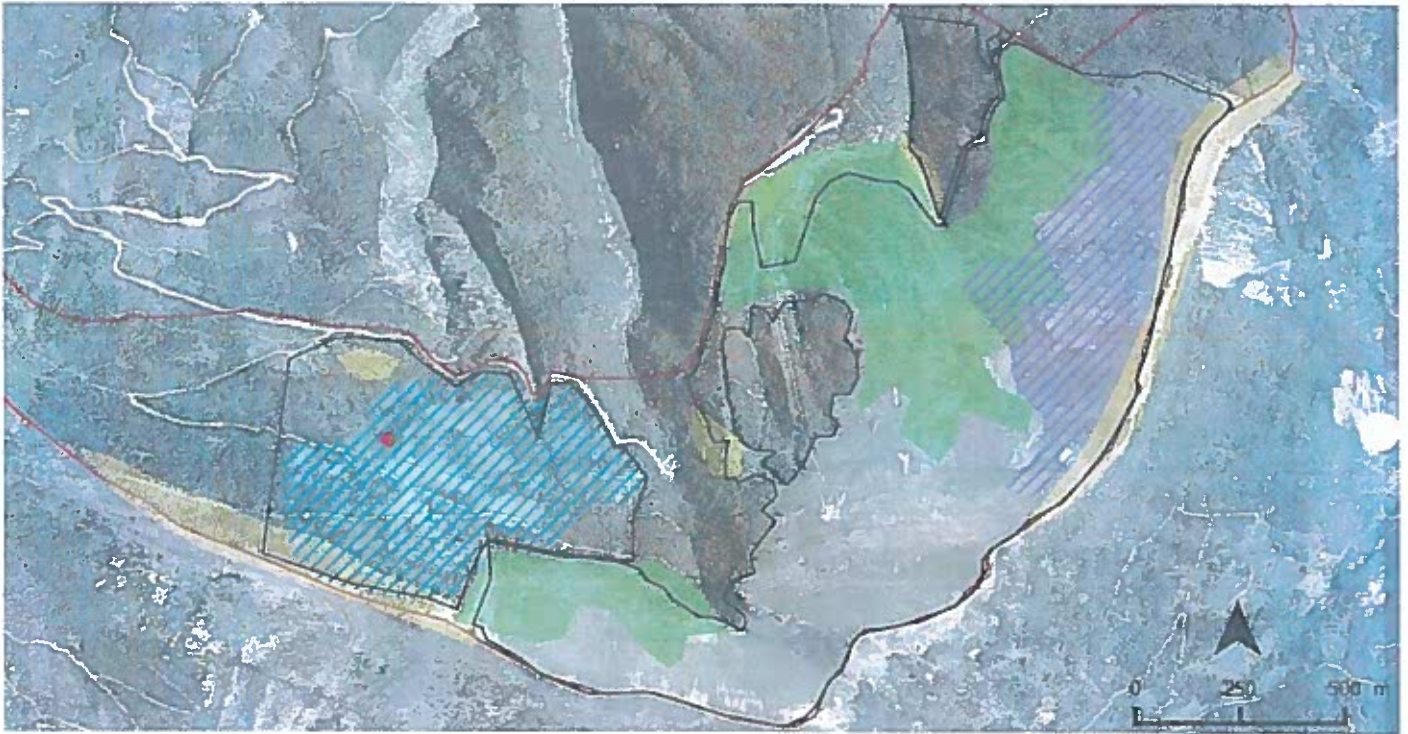
Engagement du GAEC :

La prise en compte de l'enjeu de suivi technique des pratiques pastorales se traduit par l'engagement de :

- **Tenir d'un cahier d'enregistrement des interventions (date de montée/descente, mouvements d'animaux, quartiers...)**
- Diffuser au service pastoral les pratiques pastorales, échanger sur les conditions de la saison écoulée

6. Carte des enjeux environnementaux

Carte de localisation des enjeux environnementaux
Estive de la Montagne de l'Aup - GAEC de Pracheton



Légende

- Site Natura 2000 de Valdrôme
- Estive de la Montagne de l'Aup
- Enjeu enforestation
- Prioritaire
- Enjeu maintien de la mosaïque de milieux (papillons)
- Enjeu préservation des pelouses d'altitude (Quartier du Lion)
- Enjeu maintien de l'habitat favorable à différentes espèces patrimoniales (Tétras lyre, Sabot de Vénus, Orchidées)
- Sabot de Vénus

Le GAEC de Pracheton

L'opérateur PAEC




Olivier TOURRENG




L'ADEM

Fabien CANDY

adem
 avenue de la clairette
 26150 Die
 Tél. 04 75 22 20 39
 Fax 04 75 21 26 64
 Mail : adem.dr@drone.fr

Liste des engagements MAEC
Unité pastorale de Valdrôme, exploitée par le GAEC de Pracheton
Mai 2015

Axes	Enjeux partagés	Localisation indicative de l'engagement	Objectifs partagés	Actions engagées par le GAEC	Nature engagé*	Indicateurs de réalisation et de réussite
Prise en compte des enjeux environnementaux dans la conduite pastorale	Les alpages sont des espaces à haut potentiel environnemental. La prise en compte des enjeux environnementaux est nécessaire au maintien de la richesse écologique de ces espaces		L'intégration des enjeux environnementaux dans la conduite pastorale de l'alpage se traduit par la prise d'engagements agro-environnementaux	Faire établir par l'ADEM un plan de gestion pastoral	CONT	Existence d'un plan de gestion pastoral + carte + tableau de synthèse
Pâturer l'estive	Organiser un pâturage		Maintenir les bonnes pratiques pastorales	Pâturer l'alpage et exercer une pression de pâturage suffisante	VOL	Pâturage entre 2 et 5 sur la grille CERPAM
Contribution au suivi des pratiques pastorales sur l'alpage	L'enregistrement des pratiques pastorales permet un suivi précis de la conduite pastorale de l'alpage		L'objectif de l'enregistrement des pratiques est de garder une trace de la conduite pastorale et des événements ponctuels	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (date de montée/descente, mouvements d'animaux, quartiers...)	CONT	Existence d'un cahier d'enregistrement des interventions
Mettre à disposition les enregistrements des pratiques pastorales aux partenaires	Le cahier d'enregistrement s'avère être un document intéressant pour les bergers et les partenaires et constitue un élément important pour le suivi des estives		Effectuer un suivi précis des pratiques pastorales sur l'estive	Diffuser au service pastoral les pratiques pastorales, échanger sur les conditions de la saison écoulée	VOL	
Maintien des surfaces pastorales	Les pelouses du quartier du Lion sont particulièrement sensibles		Les surfaces pastorales spontanées sont riches en espèces et peu résilientes.	Ne pas dégrader les couverts pastoraux	CONT	Absence de labour ou de végétation détruite de manière chimique
			Le quartier du Lion fait l'objet d'efforts de restauration des pelouses depuis plusieurs années. Les résultats sont visibles	Equilibrer le pâturage entre les différents quartiers de l'alpage	CONT	Enregistrement des pratiques pastorales

Axes	Enjeux partagés	Localisation indicative de l'engagement	Objectifs partagés	Actions engagées par le GAEC	Nature engagé*	Indicateurs de réalisation et de réussite
Préservation des niches de tétra-Lyre	Quand les milieux sont propices à la reproduction du galliforme, des espaces de quiétude sont nécessaires pour l'élevage des poussins		Retarder le pâturage sur les secteurs identifiés comme favorables à la reproduction du Tétraz-Lyre	Retarder le pâturage au 1 ^{er} aout sur le quartier de Barhattere	CONT	Pas de pâturage avant le 1er aout sur ce quartier
Préservation des Sabots de Vénus	Les Sabots de Vénus ont une reproduction sexuée. De la floraison jusqu'à la graine, l'espèce est sensible		Retarder le pâturage sur les secteurs où est recensé le Sabot de Vénus au 15 juillet.	Arrachage manuel ou coupe de jeunes pins au sécateur lors de la garde de la bergère	VOL	
Contenir la dynamique lignéuse	La dynamique lignéuse menace l'équilibre des milieux ouverts tels que les pelouses		La suppression des jeunes résineux permet de contrôler manuellement l'enracinement de l'alpage Dans l'éventualité où des travaux de débroussaillage seraient prévus, il est important que les acteurs soient consultés en amont du projet.	Réunir les propriétaires et les partenaires en amont de travaux de gestion des résineux	CONT	Compte-rendu de réunion
Porter à connaissance des engagements environnementaux	Les engagements agro-environnementaux ne peuvent être mis en œuvre que si le berger a une connaissance		Informier le berger du contrat MAEC souscrit par le GP	Donner au berger : - le présent tableau de synthèse des engagements - la carte de localisation des engagements L'affichage dans la cabane semble être la meilleure option	VOL	Carte et Tableau des engagements punaisés

* CONT : engagement soumis au contrôle / VOL : engagement volontaire, non soumis au contrôle

N.B : L'engagement et les signatures ci-dessous portent sur le respect des points détaillés dans le tableau ci-dessus et indiqués comme contractuels, à mettre en relation avec les cartes qui suivent.

Date : 4/10/15

Le GAEC de Pracheton

Signature :



L'opérateur PAEC du Diois
Olivier FOURRENG
Signature : v



L'ADEM représentée par :
Fabien CANDY
Signature :



adem

avenue de la clarette

26150 Die

Tel. 04 75 22 20 39

Fax 04 75 21 26 61

www.adem.fr

Carte de localisation des engagements MAEC
Unité pastorale de la montagne de l'Aup, exploitée par le GAEC de Pracheton
Plan de gestion 2015-2019



